

Coupe de France Duplicate par Équipe

Tarif : 6€ par joueur présent par match

1. Dates et Lieux des qualificatifs régionaux

Cette année la première journée de qualificatif se déroulera dans la salle polyvalente d'Estrablin le 08 décembre 2018.

La deuxième journée de coupe de France aura lieu à Éveux à côté de l'Arbresle le 23 mars 2019.

En cas de problème, la date du 27 avril 2019 a été mise de côté à la salle polyvalente d'Estrablin. Le cas échéant cette journée pourra être utilisé pour organiser CDL et ou GPL.

La finale de zone est prévue le 18 mai 2019 en Drôme-Ardèche.

2. Règlement

Fascicules 1 et 6 de la FFT

Tous les joueurs licenciés du comité du Lyonnais à jour de leur cotisation 2018-2019 peuvent participer à ce championnat par équipe de 4 à 6 joueurs.

3. Qualifiés

1 équipe est qualifiée directement pour la finale nationale à Vierzon, du 31 octobre au 03 novembre 2019.

4 équipes sont qualifiées pour jouer contre les équipes du Comité Loire-Forez et celles du Comité Drôme-Ardèche.

3 équipes seront alors qualifiées en ligue pour la finale nationale à Vierzon, du 31 octobre au 03 novembre 2019

4. Arbitrage

Maurice DOURY arbitrera toutes les phases comité de cette compétition.

La CCR rappelle aux équipes participantes qu'elles doivent fournir chacune une série de 25 étuis et demande donc aux différents capitaines d'équipe et arbitres du comité participants de préparer chacun au moins une série de 25 étuis.

5. PCN et PP

Pour le qualificatif du comité :

500 PCN par match et par joueur ayant participé à au moins un quart temps d'un match gagné par son équipe.

6 PP pour l'équipe championne, qualifiée directement au championnat de France

Pour la finale de ligue :

500 PCN par match et par joueur ayant participé à au moins un quart temps d'un match gagné par son équipe.

2 PP pour les équipes qui ont gagné le premier match.

+ 3 PP pour les équipes qui ont gagné le deuxième match.

6. Inscriptions

Les équipes doivent s'inscrire par mail avant le 01 décembre 2018 à minuit auprès d'Hermence DAVID (Maurice DOURY et Gilles BUCHS en copie).

Les équipes ne pourront être complétées, ou modifiées, que dans les conditions stipulées par l'article 212 du fascicule 6 de la FFT.

7. Organisation

7.1. Généralités

Les capitaines d'équipes seront informés par la présidente de la CCR de l'organisation particulière prise en fonction du nombre d'équipes inscrites (1er tour) ou du nombre d'équipes qualifiées (2ème tour), au plus tard le jour même du début de la compétition.

Au moins 4 joueurs de chaque équipe doivent être présents à l'heure indiquée de début des compétitions. En cas de retard, l'article 114 du règlement des compétitions du fascicule 6 de la FFT sera appliqué.

Le qualificatif régional se déroule sur autant de tours que nécessaire pour déterminer le nombre suffisant de qualifiés pour le Championnat de France et pour la phase de Zone.

7.2. Déroulement du qualificatif pour la Coupe de France - 13 équipes

Principes généraux

Toutes les équipes font partie du tableau A au départ.

Pour passer un tour, il faut gagner un match dans le tableau A, ou 2 matchs dans le tableau B. Une équipe du tableau A qui gagne un match reste dans le tableau A. Une équipe du tableau A qui perd un match est reversée dans le tableau B (sous réserve de repêchage). Une équipe du tableau B qui gagne un match reste dans le tableau B. Une équipe du tableau B qui perd un match est éliminée (sous réserve de repêchage).

Première journée

Comme il y a 13 équipes, un tirage au sort, en présence de témoins sera fait au préalable de la première journée par la présidente de CCR pour exempter une équipe pour le premier match.

Autant de matchs (6) que nécessaire sont tirés au sort à l'ouverture de la première journée par l'arbitre et joués l'après-midi, les équipes gagnantes restent dans le tableau A, les équipes perdantes sont reversées dans le tableau B.

Le tableau A est constitué le soir des 6 vainqueurs du premier tour ainsi que de l'équipe dispensée. On repêche le meilleur des perdants du premier tour au goal-average afin de pouvoir jouer 4 matchs dans le tableau A, en tirage dirigé : on évitera que le repêché en tant que meilleur perdant retombe sur son vainqueur de l'après-midi.

Une équipe du tableau B est tirée au sort par l'arbitre pour être exemptée de match le soir. Les autres équipes s'affrontent après un tirage au sort intégral.

Après cette première journée les perdants des matchs du tableau A sont reversés dans le tableau B et retrouvent les vainqueurs des matchs du tableau B ainsi que l'équipe exemptée le Soir1. Les perdants du tableau B sont éliminés.

Deuxième journée

À ce stade restent dans le tableau A les 4 gagnants du Soir1 ; dans le tableau B les 4 perdants du tableau A du Soir1, les 3 gagnants du tableau B et l'équipe précédemment exemptée du Soir1.

On repêche le meilleur des perdants du premier tour du tableau B au goal-average afin de pouvoir jouer 4 matchs dans le tableau B lors de l'Après-Midi2. Pour l'instant on ne compte donc qu'une équipe définitivement éliminée.

On joue, l'Après-midi2, 2 matchs tirés aléatoirement dans le tableau A et 4 tirés semi-aléatoirement dans le B : le repêché (en tant que meilleur perdant) du tableau B le Soir1 ne pourra pas retomber sur son vainqueur de ce soir-là.

À l'issue de ces matchs, et pour le Soir2 ne restent que les 2 équipes finalistes dans le tableau A (a minima qualifiées pour la Finale de zone) et qui s'affrontent pour le titre de Championne du Lyonnais et la place qualificative directe pour la Finale Nationale.

Le tableau B, quant à lui, est composé le Soir2 des 2 équipes sortantes du tableau A de l'Après-midi2 et des 4 gagnantes du tableau B, toujours de l'Après-midi2. Se jouent donc 3 matchs en tirage intégral et dont chaque équipe gagnante sera qualifiée pour la finale de Zone, y rejoignant le Finaliste perdant du tableau A.

Afin de pallier un éventuel forfait pour la finale de Zone, l'équipe qui a perdu contre l'équipe qui déclare forfait sera qualifiée. Si cette équipe refuse sa qualification, l'équipe ayant le meilleur goal-average sur les derniers matchs joués sera qualifiée. En cas d'égalité de goal-average entre une ou plusieurs équipes, l'équipe ayant le plus grand bonus sera qualifiée.

Pour rappel, le goal-average est le résultat de la différence entre les points marqués et les points perdus sur un match (bonus inclus).

Exemple de déroulement à 13 équipes

Journée	Tour	Tableau A	Tableau B	Éliminées
8/12/18	1	13 équipes	0 équipe	0 équipe
		1/2 - 3/4 - 5/6 - 7/8 - 9/10 - 11/12 - 13 exempte		
	2	8 équipes	5 équipes	0 équipe
		1/3 - 5/7 - 9/11 - 13/2 (2 repêchée)	4/6 - 8/10 - 12 exempte	
23/3/19	3	4 équipes	8 équipes	1 équipe
		1/5 - 9/13	3/7 - 11/2 - 4/8 - 12/6 (6 repêchée)	10
	4	2 équipes	6 équipes	5 équipes
		1/9	5/13 - 3/11 - 4/12	10 - 7 - 2 - 8 - 6
Résultats		National	Zone	8 équipes
		1	9 5 3 4	10 - 7 - 2 - 8 - 6 - 13 - 11 - 12

Equipe	1		2		3		4		5	
Joueur	Licence	NOM	Licence	NOM	Licence	NOM	Licence	NOM	Licence	NOM
1	1013104	LEFEBVRE C	1011828	CADINOT T	1020257	BACHELET R	1001545	CORCELETTE JJ	1016064	AMARGIER F
2	1001625	MALERGUE C	1003976	CONDEMINE M	2004525	COCHET D	2001065	FAYOLLE B	1013683	FAYOT J
3	1001892	NEAV J.P	1014992	CONNES D	1011458	COCHET M	1002562	GASPARIAN H	1014059	HECQUET P
4	2001003	TRIVERO N	1001460	FAYOLLE Y	2006387	DAVID H	1008508	GAUTHIER J	1006481	JAGNOUX P
5	1001054	TRIVERO F	1014320	HOVSEPIAN JJ	1016474	LEGAL B	1010111	LEMAIRE T	1013949	MICOLLET An
6			1008052	LAPIERRE P	2003785	LOEHR J	1001511	MEMBRE R		MICOLLET Ad

Equipe	6		7		8		9		10	
Joueur	Licence	NOM	Licence	NOM	Licence	NOM	Licence	NOM	Licence	NOM
1	1006065	DESMURE M	2003328	DUFURNEL C	1018923	CARCEL JC	1001671	AURIEMMA R	2007333	FOREST S
2	1006926	PLESSIER A	1003939	LEROUGE A	1003880	DARTOIS S	1003053	BOURHALFA L	1020745	FRANCON J
3	1002106	SULTAN E	1013224	MARTIN A	1018810	JACQUAND C	2002535	HENSEL F	2001716	MASSON H
4	1015071	TEROL C	1011958	RIBAILLIER JC	1019603	MOULIN C	1018799	MAUGAIN J	2007324	MAUGAIN C
5	2004868	VELUD F	1012165	STOOSZ G	1019752	PERREN G	1001558	QUINTANILLA F	2007339	MILLARD F
6	1008828	NAKACHE J		LAMY JY	1011829	REVILLIER C			1014045	THIVAND C

Equipe	11		12		13					
Joueur	Licence	NOM	Licence	NOM	Licence	NOM				
1	1017989	DELEAGE M	2003397	BLANCHON A	1010104	BRAQUE P				
2	1020748	DE COSTER C	1002109	BUCHS G	1001425	CHENE A				
3	1004865	GARCIA A	2006374	CECCALDI C	1001664	HUMBERT L				
4	1019012	HAITAYAN JD	2006388	SEPETJIAN J	1019759	LAMY A				
5	1018918	KATCHADOURIAN J	1020255	VELASCO X	2005210	LESCURE V				
6	1017989	PERRIN R			1017124	PERRELLE T				